

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 avril 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1804642A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-22-7, R. 162-37-2 et R. 162-37-3 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 avril 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice du pilotage
de la performance des acteurs
de l'offre de soins,*

M.-A. JACQUET

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service
adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

J. BOSREDON

*Le chef de service
adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

J. BOSREDON

ANNEXE

(10 modifications)

Le laboratoire exploitant des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

Dénomination commune internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant précédent	Nouveau laboratoire exploitant
Isavuconazole	CRESEMBA 100 mg, gélule	3400894169956	CRESEMBA 100 MG GELU	NOVEX PHARMA	PFIZER PFE FRANCE
Isavuconazole	CRESEMBA 200 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400894170037	CRESEMBA 200 MG INJ FL	NOVEX PHARMA	PFIZER PFE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 100 mg/ml, solution pour perfusion, 100 ml en flacon	3400893737255	FLEBOGAMMA DIF 100 MG/ML FL 100 ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 100 mg/ml, solution pour perfusion, 200 ml en flacon	3400893737316	FLEBOGAMMA DIF 100 MG/ML FL 200 ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 100 mg/ml, solution pour perfusion, 50 ml en flacon	3400893737484	FLEBOGAMMA DIF 100 MG/ML FL 50 ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 50 mg/ml, solution pour perfusion, 100 ml en flacon	3400893606681	FLEBOGAMMADIF 50 MG/ML FL 100ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 50 mg/ml, solution pour perfusion, 10 ml en flacon	3400893606513	FLEBOGAMMADIF 50 MG/ML FL 10ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 50 mg/ml, solution pour perfusion, 200 ml en flacon	3400893606742	FLEBOGAMMADIF 50 MG/ML FL 200ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 50 mg/ml, solution pour perfusion, 400 ml en flacon	3400893606803	FLEBOGAMMADIF 50 MG/ML FL 400ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA
Immunoglobuline humaine normale	FLEBOGAMMA DIF 50 mg/ml, solution pour perfusion, 50 ml en flacon	3400893606971	FLEBOGAMMADIF 50 MG/ML FL 50ML	INSTITUTO GRIFOLS SA	NOVEX PHARMA